Nations Unies S/PV.5676



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5676e séance

Vendredi 18 mai 2007, à 10 heures

New York

Présidente :	Mme Wolcott Sanders	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Verbeke
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Congo	M. Ikouebe
	Fédération de Russie	M. Smirnov
	France	M. de la Sablière
	Ghana	M. Christian
	Indonésie	M. Kleib
	Italie	M. Spatafora
	Panama	M. Suescum
	Pérou	M. Chávez
	Qatar	M. Al-Bader
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Johnston
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

La situation en Côte d'Ivoire

Treizième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2007/275)

07-34817 (F)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Côte d'Ivoire

Treizième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2007/275)

La Présidente (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant du Burkina Faso une lettre dans laquelle il demande que sa délégation soit invitée à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter le représentant du Burkina Faso, dépêché par S. E. M. Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso et facilitateur de l'accord de Ouagadougou, à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation de la Présidente, M. Djibrill Bassole (Burkina Faso) prend place à la table du Conseil.

La Présidente (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Djibrill Bassole, Ministre de la sécurité nationale du Burkina Faso.

J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant de la Côte d'Ivoire une lettre dans laquelle il demande que sa délégation soit invitée à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation de la Présidente, M. Djedje (Côte d'Ivoire) prend place à la table du Conseil.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2007/275, qui contient le treizième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Djibrill Bassole, Ministre de la sécurité nationale du Burkina Faso.

M. Bassole (Burkina Faso) : C'est pour nous un immense honneur de pouvoir prendre la parole devant cette auguste assemblée pour délivrer un message au nom de S. E. M. Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso et Président en exercice de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), par ailleurs facilitateur du dialogue inter-ivoirien.

Nous saisissons cette occasion pour adresser nos vives et sincères félicitations à l'honorable représentant des États-Unis pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai et pour le brillant travail déjà accompli.

Depuis le début du dialogue direct, le facilitateur a marqué son attachement au rôle joué par les Nations Unies dans la résolution de la crise ivoirienne, à travers la concertation permanente avec les représentants du Secrétaire général et le Haut Représentant pour les élections avant, pendant et après la conclusion de l'accord politique de Ouagadougou. Il a reçu la mission multidisciplinaire d'évaluation technique conduite par M. Hédi Annabi, avec lequel les échanges ont été fructueux. Plus récemment, il remettait le rapport de la première réunion du comité d'évaluation et d'accompagnement à M. Abou Moussa, dont il convient de saluer ici l'efficacité, les efforts et la disponibilité en faveur du processus de sortie de crise en Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, nous voudrions réitérer ici la satisfaction du facilitateur, en sa qualité de Président en exercice de la CEDEAO, à l'égard du Conseil de sécurité qui a bien voulu entériner l'accord politique de Ouagadougou à travers une déclaration de son Président rendue publique le 28 mars 2007. Ce faisant, le Conseil de sécurité donne toutes les chances à l'application effective de l'accord et ouvre un nouvel espoir au processus de paix en Côte d'Ivoire.

L'accord politique de Ouagadougou, auquel a donné lieu ce dialogue direct, marque, il faut le reconnaître, un véritable tournant dans le processus de

sortie de crise en Côte d'Ivoire. Intervenu entre les deux principales forces ex-belligérantes à la suite d'un dialogue ouvert et fécond entre le Président de la République, M. Laurent Gbagbo, et le Secrétaire général des Forces nouvelles, M. Guillaume Soro, il s'efforce d'apporter des solutions pratiques et appropriées aux différentes préoccupations des deux parties les plus concernées, telles que la question de l'identification et des audiences foraines, celles de l'organisation des élections, du processus de désarmement et de démobilisation, du démantèlement des milices armées, de la suppression de la zone de confiance, de la restauration de l'autorité de l'État et du redéploiement de l'administration sur l'ensemble du territoire national.

Cet accord a le mérite de mettre l'accent sur les préoccupations essentielles des parties qui avaient fait l'objet de blocages dans le passé. Il constitue un compromis acceptable et équilibré pour les deux parties et tire tous les enseignements utiles des accords antérieurs que sont ceux de Linas-Marcoussis, d'Accra et de Pretoria. Son originalité réside, nous semble-t-il, dans le fait qu'il est le produit de la volonté libre et commune des deux principales forces militaires du pays. C'est pourquoi il a été favorablement accueilli par la classe politique ivoirienne tout entière et par l'ensemble du peuple ivoirien.

Dans les faits, la détermination des deux parties à mettre en œuvre leurs engagements issus de cet accord a fortement contribué à la décrispation du climat politique général en Côte d'Ivoire, comme l'a du reste constaté la mission multidisciplinaire d'évaluation des Nations Unies dans son rapport rendu au Secrétaire général. La logique d'affrontement, qui prévalait auparavant, a cédé le pas à une logique de partenariat utile.

Le comité d'évaluation et d'accompagnement de l'accord, réuni à Ouagadougou le 11 mai 2007 sous la présidence du facilitateur, s'est réjoui des progrès réels accomplis sur le terrain, notamment en ce qui concerne le nouveau cadre institutionnel de mise en œuvre de l'accord, la mise en place du centre de commandement intégré, la suppression de la zone de confiance, ainsi que l'amélioration de l'ambiance générale.

Certes, a-t-il reconnu, la mise en œuvre de l'accord connaît des retards dans l'adoption de certains actes juridiques essentiels et le démarrage des opérations importantes comme les audiences foraines, le processus d'enrôlement électoral, le démantèlement des milices armées et le redéploiement de l'administration sur l'ensemble du territoire national. Toutefois, il faut le reconnaître, cette situation s'explique davantage par la complexité des opérations concernées et leur coût élevé que par la mauvaise volonté des deux parties.

Par ailleurs, l'application de l'accord se heurte à certaines difficultés inhérentes à la nature même de la crise, et qui sont liées notamment au financement des opérations. Conscient de l'ampleur de la tâche et de la variété des difficultés qui pourraient, si l'on n'y prend garde, compromettre la réalisation des objectifs de l'accord, le facilitateur s'est engagé pleinement à accompagner les parties tout au long du processus de sortie de crise.

À cet effet, il a convenu avec elles de nommer un représentant spécial à Abidjan. Il envisage également la mise en place, dans le cadre du comité d'évaluation et d'accompagnement, de deux groupes consultatifs : l'un, à caractère national, permettant d'informer et de recueillir les avis et suggestions des autres composantes de la société ivoirienne, et l'autre, à dimension internationale, permettant que tous les partenaires qui s'impliquent dans le processus de sortie de crise puissent exercer un suivi et un accompagnement de celui-ci.

Le facilitateur est convaincu que les parties à l'accord politique de Ouagadougou ne pourront conduire ce processus à son terme sans le concours de la communauté internationale, et particulièrement de l'Organisation des Nations Unies. Du reste, l'accord fait appel, en divers points, aux Nations Unies pour accompagner les parties dans leur volonté de restauration de la paix en Côte d'Ivoire, notamment en ce qui concerne le processus d'identification, le processus électoral, le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, la suppression de la zone de confiance et le démantèlement des milices armées.

Le facilitateur réitère son appel aux Nations Unies pour qu'elles apportent un appui conséquent aux parties et à la facilitation, tant sur le plan technique que sur le plan financier, et ce jusqu'à la fin du processus de sortie de crise. Il appuie le consensus intervenu entre les parties en ce qui concerne le rôle de certification que devrait jouer l'ONU dans le processus électoral. Cette certification, à tous les stades du processus, reste sans conteste, au stade actuel, le meilleur moyen de créer la confiance entre les

différentes forces ivoiriennes et de ramener la paix en Côte d'Ivoire. Ce rôle de certification gagnerait à être joué dans une approche institutionnelle intégrée, sous la responsabilité du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU.

Par ailleurs, le facilitateur souhaiterait que le Conseil de sécurité apporte son appui aux deux organes consultatifs qu'il envisage de mettre en place. Il apprécierait également tout concours qu'il plairait au Conseil d'apporter aux parties pour contribuer à la transparence des différentes opérations et à la création d'un climat apaisé, conformément aux dispositions pertinentes de l'accord politique de Ouagadougou.

Dans cette perspective, une approche de concertation permanente entre les parties, la facilitation et la communauté internationale devrait être envisagée, afin de permettre une anticipation sur les difficultés et de garantir une sortie de crise heureuse.

Le processus de paix en Côte d'Ivoire est bien enclenché, mais pourrait être vulnérable compte tenu des enjeux électoralistes qui l'entourent. Il est donc impératif que le facilitateur bénéficie de l'appui de la communauté internationale pour accompagner le processus jusqu'à son terme, à savoir des élections présidentielles, libres, démocratiques, ouvertes et transparentes.

Nous nous en voudrions de terminer notre propos sans rendre une fois de plus, au nom du facilitateur, M. Blaise Compaoré, un hommage mérité au Conseil de sécurité pour les efforts qu'il ne cesse de déployer en faveur de la paix en Côte d'Ivoire. Nous saluons également l'action quotidienne des Forces impartiales, en l'occurrence celles de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et de l'opération Licorne, qui concourent au retour progressif de la paix. Nous demeurons convaincus que le retour de la paix en Côte d'Ivoire sera un gage de stabilité et de paix pour l'ensemble de la sous-région ouest-africaine.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre de la sécurité nationale du Burkina Faso de sa déclaration.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 30.